

PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL

LETTRE D'INFORMATION DU PROJET N°2

15 janvier 2019

L'ETUDE D'OPPORTUNITE EST LANCEE



La Loi NOTRe de 2010 a abrogé l'article support juridique des Pays limitant ainsi les futures évolutions même si la loi MAPTAM de 2012 a réintroduit les « pays » sous la forme des PETR mais sur l'unique base des communautés de communes. Aussi, il convenait de se donner un nouveau projet pour toutes nos communes et la création d'un Parc Naturel Régional nous est apparue la meilleure solution, au vu de nos spécificités, pour rebondir et nous donner les moyens d'agir et de redynamiser notre territoire.

La Préfète du Cher, les Présidents du Conseil Régional et du Conseil départemental, le Président de la Chambre d'Agriculture que nous avons rencontrés, pour les principaux, tous nous ont apporté leur soutien dans cette opération.

Ainsi mardi 4 décembre 2018, s'est réuni à Aigurande (Indre) le premier Comité de pilotage élargi de l'étude du Projet de PNR sous la Présidence de la Région Centre Val-de-Loire, en présence de l'ensemble des représentants de l'Etat, de la Région, des départements, des chambres consulaires, des associations environnementales et naturellement des élus des deux Pays.

Après deux ans de travail en amont, de contacts avec les décideurs locaux et régionaux, de réflexion entre notre Pays et celui de La Châtre, nous sommes entrés par cette réunion plénière dans l'action effective. Elle a permis en effet de lancer officiellement la démarche et surtout **l'Etude d'opportunité, première phase importante** pour nos deux pays, une étude qui va décider de l'avenir de ce projet.

Le bureau d'étude Rouge Vif Territoires a été retenu. Il devra rendre ses conclusions à l'été 2019. Cette étude d'opportunité a plusieurs objectifs :

- **Vérifier que le territoire, composé de nos 2 pays, correspond bien, par son identité, la qualité de ses patrimoines, sa fragilité aux critères de définition d'un PNR**
- **Définir le périmètre adéquat du futur PNR**
- **Définir les enjeux et la plus-value d'un parc pour notre région**
- **Constater l'adhésion forte des acteurs et habitants pour ce projet mobilisateur.**

L'ensemble des participants à la réunion, élus et Etat, ont défendu avec conviction cette initiative, forte en développement, en dynamique territoriale, en mobilisation humaine, en préservation de notre riche patrimoine. Tous sont convaincus de son intérêt pour permettre à notre territoire de prendre son destin en main et de le rendre enfin attractif.

Ces prochains 8 mois seront donc déterminants pour nos deux Pays. Nous devons montrer notre volonté d'aller de l'avant mais aussi notre capacité à construire ensemble ce projet et donc notre propre avenir. Nous devons également convaincre du bien-fondé de notre démarche ! Elle concerne en effet tout le Pays : élus communaux et intercommunaux, agriculteurs, artisans, entreprises... mais aussi l'ensemble de la population. Nous devons ainsi nous attacher à dialoguer avec tout le monde.

Naturellement nous vous tiendrons informés de son évolution et tout particulièrement de l'avancement de l'étude. Cette dernière prévoit d'ailleurs des phases de concertation auxquelles vous pourrez vous associer. Nous nous engageons aujourd'hui sur un long chemin pour construire pas à pas ce Parc Naturel Régional. C'est une entreprise que nous devons façonner ensemble avec détermination comme nous l'avons toujours fait dans notre Pays Berry Saint-Amandois.

Pour permettre une meilleure communication, **nous vous rappelons notre proposition de venir vous le présenter au sein de vos conseils municipaux/communautaires** afin de vous expliquer les grandes lignes de fonctionnement d'un PNR. **Dominique ROBLIN**, Président délégué de ce projet reste ainsi à votre entière disposition pour organiser cette information locale.



Louis COSYNS
Président du Syndicat du Pays
Berry St-Amandois



Dominique ROBLIN
Président-Délégué au Projet PNR
dominique.roblin@wanadoo.fr